



23/03/2012

INDRE-et-LOIRE - Entre vous et nous

LA CHASSE FINIT DANS LA COUR : " CHOQUANT ET RÉVOLTANT "

23/03/2012 05:36

Choqués par le récit d'une chasse à courre qui s'est achevée dans la cour d'une maison, à Saint-Benoît-la-Forêt, des lecteurs s'indignent. Un veneur répond.

Inadmissible, révoltant, honteux... Les commentaires vont bon train, sur le site www.lanouvellerepublique.fr, depuis la publication mardi du récit d'une chasse à courre ayant mal tourné à Saint-Benoît-la-Forêt. **Résolument anti-chasse, ces lecteurs expriment, souvent avec virulence, leur solidarité envers le couple** qui a dénoncé la mise à mort d'un cervidé dans sa cour. Des faits qui remontent à samedi dernier : une chasse à courre s'est achevée au pied de leurs baies vitrées, en dépit de toutes les règles en vigueur.



Cette photo des chiens sur le dos du jeune cervidé a été jugée "révoltante" par de nombreux lecteurs.



23/03/2012



*Je ne comprends pas que ce type de chasse soit encore autorisé de nos jours, s'insurge Franck. **Quand un chasseur part avec son chien et son fusil, le gibier a une chance de s'en sortir. Avec la chasse à courre, c'est un carnage...*** » Passons sur les noms d'oiseaux, les accusations de condescendance de ces chasseurs perchés sur des chevaux. B de Touraine enchérit sur la page Facebook de la Nouvelle République Touraine : « **Ces gens n'ont pas non plus le droit d'arrêter la circulation.** Demandez conseils aux Maisons de la justice et du droit ou aux conseillers juridiques qui tiennent permanences dans des mairies. »

Le couple a retiré sa plainte

Sollicité par la NR, le Tourangeau **Pierre de Boisguilbert, secrétaire général de la société de vénerie française, a accepté de commenter les faits** et les réactions engendrées par notre article.



*De tels événements n'auraient jamais dû avoir lieu, explique-t-il. Je les trouve moi-même révoltants, et j'avoue avoir été choqué par les photos. Je comprends donc l'émotion et la colère légitime de ces habitants. Mais nous n'allons pas nous en tenir là. **Une enquête va être menée par le délégué général de notre association** qui recueillera les témoignages du couple, des voisins, des chasseurs et même du maire, pour tenter de comprendre le déroulement des faits. **Notre commission de contrôle et d'arbitrage désignera les responsabilités et décidera de sanctions en fonction de nos statuts.** Des sanctions qui peuvent aller du blâme jusqu'à l'interdiction temporaire ou définitive de chasser. Je m'engage à une totale transparence là-dessus. » Convaincu par ces arguments, **le couple vient d'ailleurs de retirer sa plainte.** « **Ils ont compris nos démarches.** Nous avons pris l'engagement de les faire participer à nos travaux, et notamment à un séminaire qui réunira les chasseurs présents ce samedi. » Puis revenant sur la virulence des commentaires : « Selon nos opposants, 85 % des Français sont contre la chasse à courre. Or d'après un sondage que nous avons réalisé avec le CSA (*), 87 % des Français ne se sentent pas concernés par cette chasse. En revanche, il existe un noyau d'opposants extrêmement actifs qui se mobilisent fortement dès le moindre incident (2). Exactement comme ils le font contre la corrida ou certains abattoirs... »*

(1) Pour plus d'infos consulter le livre blanc sur www.venerie.org

(2) Le secrétaire général en dénombre un tous les deux ans pour 15.000 chasses à courre par an.